

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00370

REFORME DE CINQ PHOTOCOPIEURS

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170706-D2017003700-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

REFORME DE CINQ PHOTOCOPIEURS

Cinq photocopieurs ne donnent plus satisfaction dans leur fonctionnement et étant amortis, il convient de procéder à leur réforme. En moyenne, la durée de vie d'un photocopieur est de 4-5 ans.

Le fonctionnement de ces équipements ne donnant plus satisfaction et leur entretien devenant onéreux, la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole souhaite les réformer. Les copieurs définis ci-après seront donc retirés de l'inventaire de Saint-Etienne Métropole.

REFORMES 2015, 2016 ET 2017

N°	Intitulé	Affectation	Date achat	Date réforme	Titulaire	Prix d'achat en € HT	Coût de reprise en € HT (machine en location-maintenance)
1	Photocopieur Nashuatec MPC 2800 Matricule V1493700187	Nautiform Andrézieux Bouthéon	01/04/09	03/11/16	BNP	--	2,00
2	Photocopieur Canon IR5570 Matricule CLG12794	Informatique RDC Grüner	20/06/07	13/02/17	Canon	9 580,00	-
3	Photocopieur Ricoh MP5002 Matricule W533J200122	DRH Grüner	21/03/13	22/03/17	Equinox	3 470,00	-
4	Photocopieur Nashuatec DSM745 Matricule K9462802002	Local Syndical	27/06/06	31/03/16	Equinox	3 085,00	-
5	Photocopieur Canon IR 4570 Matricule KFQ05020	RDC Courrier Grüner	14/12/07	07/12/15	Canon	non indiqué	-

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la réforme de ces matériels, destinés à être détruits, afin qu'ils soient retirés de la domanialité de Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD